« Item ad reparandum caput unius martelli nuncupati boucharde, ad parandum lapides de chungz 1.»

1358, 24 avril. Le Chapitre achète en Dauphine 131 pieds de pierre de choin. Cet achat au pied semblerait indiquer que les choins viennent de carrières:

« Item sex vigenti undecim pedum de lapidibus de chungz, emptis in Dalphinatu pro dicto claustro². »

1358, 2 mai. On achète encore en Dauphiné 161 pieds de pierre de choin:

«Item pro uno cento sexaginta uno pede de lapidibus de chungz, emptis in Dalphinatu 3 .»

Le même jour, on achète encore 115 pieds de pierre de choin pour une butte (c'est encore aujourd'hui l'expression employée pour contrefort), dans l'angle du cloître:

« Item pro uno cento et quindecim pedibus de lapidibus de chungz, ad faciendum unam butam in angulo dicti claustri 4. »

Le même jour, on fait deux voyages pour amener de Fourvières quelques pierres de choin destinées au puits du cloître :

« Item ad adducendum de Forverio duo viagia pro $quadam\ lapide\ de\ chungz$ pro puteo claustri $^5.$ »

« Item pro duobus lapidibus de chungz ad aptandum puteum de claustro... 6 . »

On achète 77 pieds 3/4 de pierre de choin pour le cloître. Ces pierres sont dénommées tablerez (?):

« Item pro LXXVII pedibus cum tribus quartis unius pedis de *lapidibus de chungz* nominatis *tablerez*, ad ponendum in claustro, in duobus partibus... ⁷. »

Le 10 janvier 1466, le Chapitre métropolitain autorise un des

¹ Registre du fonds de Saint-Jean (armoire David, vol. 6), contenant les comptes de recettes et de dépenses de la reconstruction de la salle de l'ancien trésor et du chapitre de la cathédrale, tenus et rédigés par Jean d'Amanzé, chamarrier du chapitre, commençant à la Nativité 1457 et s'étendant jusqu'au 19 août 1468. Textes communiqués par M. Guigue.

² Même registre.

³ Même registre.

⁴ Même registre.

⁵ Même registre.

⁶ Même registre.

⁷ Même registre.